

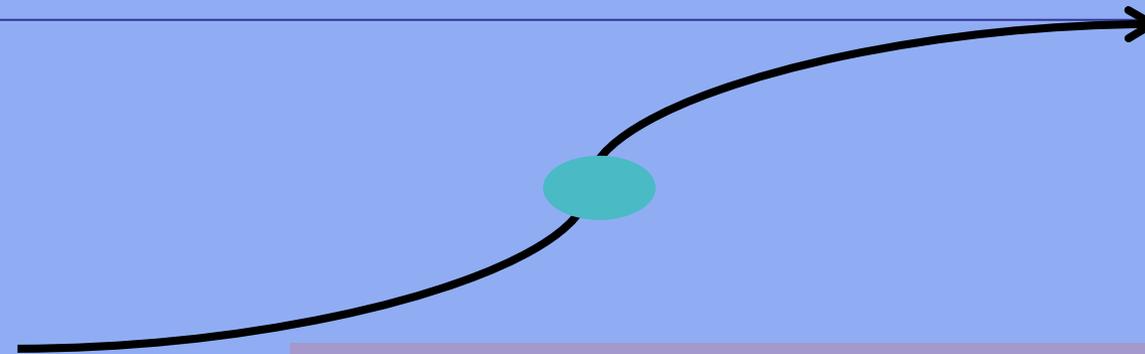


Restauration physique des milieux aquatiques sur les bassins RM&C

6 juillet 2010

Trame de mon intervention

- ➡ **Point sur la politique « milieux aquatiques » : point d'inflexion**
- ➡ **Le soutien à la maîtrise d'ouvrage : les financements**
- ➡ **Le soutien à la maîtrise d'ouvrage : l'accompagnement technique**



Les politiques publiques

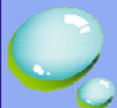
Plan national de
restauration des cours
d'eau

SDAGE
& PDM

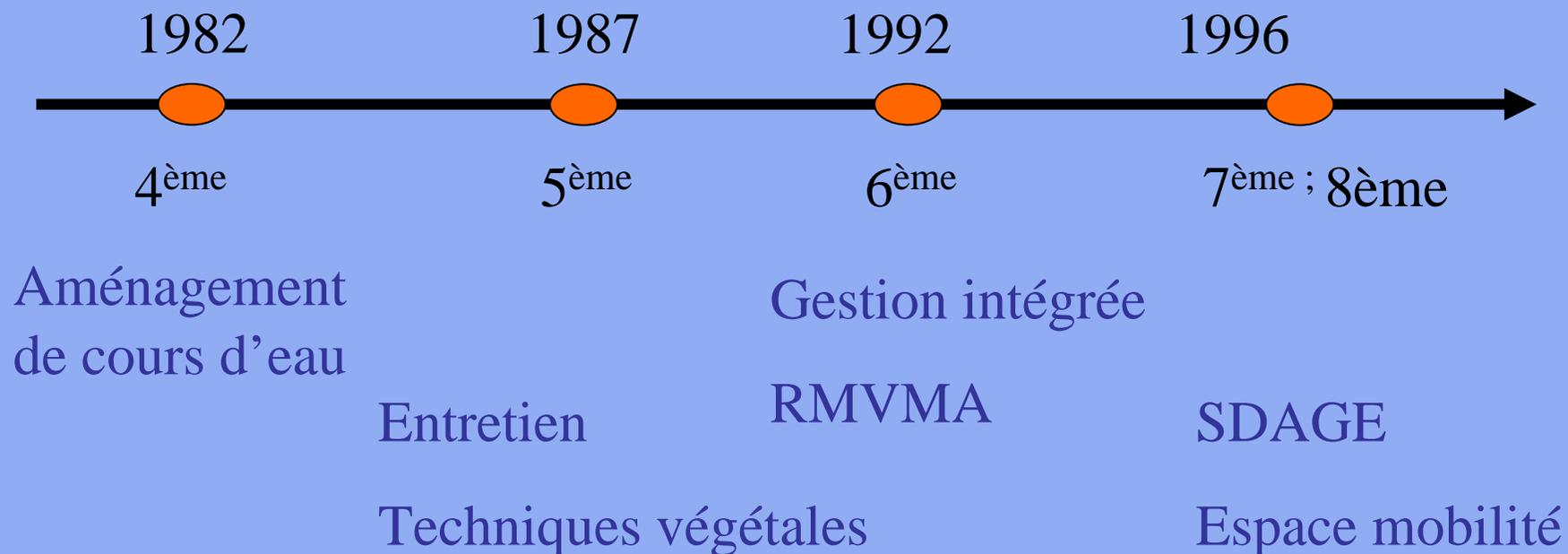
Grenelle

Plan national sur les
zones humides

La philosophie de travail

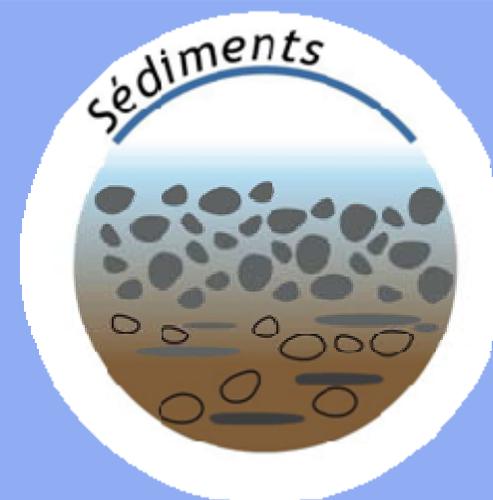


Évolution des programmes d'intervention de l'Agence RM&C

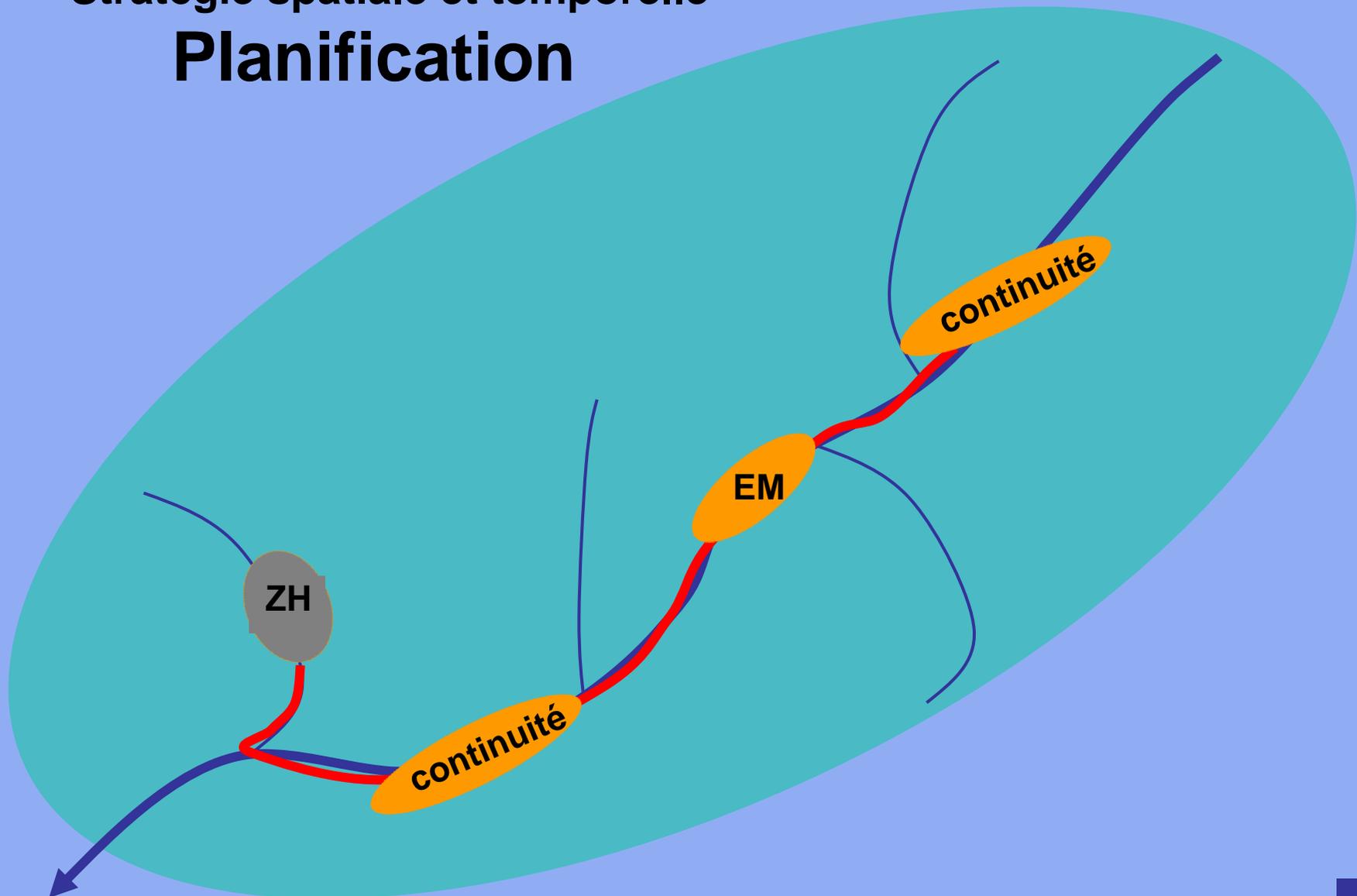




**Support des objectifs
environnementaux de la
DCE et des usages**



- **Stratégie spatiale et temporelle**
Planification



Hydromorphologie et projet de territoire

1 – L'hydromorphologie est un acte d'aménagement du territoire

2- Comment l'argumenter et trouver les alliances ?

Organiser la conception d'un projet de restauration physique

Définir ce que l'on voudrait : une ambition pour la rivière dans son territoire

Définir ce qu'on l'on défend : une articulation du projet avec les politiques publiques

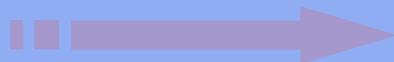
3 - Comment convaincre et mobiliser ?

Identifier les cibles pour concevoir l'argumentation

Étoffer l'analyse des atouts territoriaux du projet (argumentation technico-économique; écologique, identitaire & culturelle)

Intégrer ces atouts dans une vision globale et historique du territoire

La question foncière



Nouvelle posture pour vous & pour nous

Les implications de ce changement

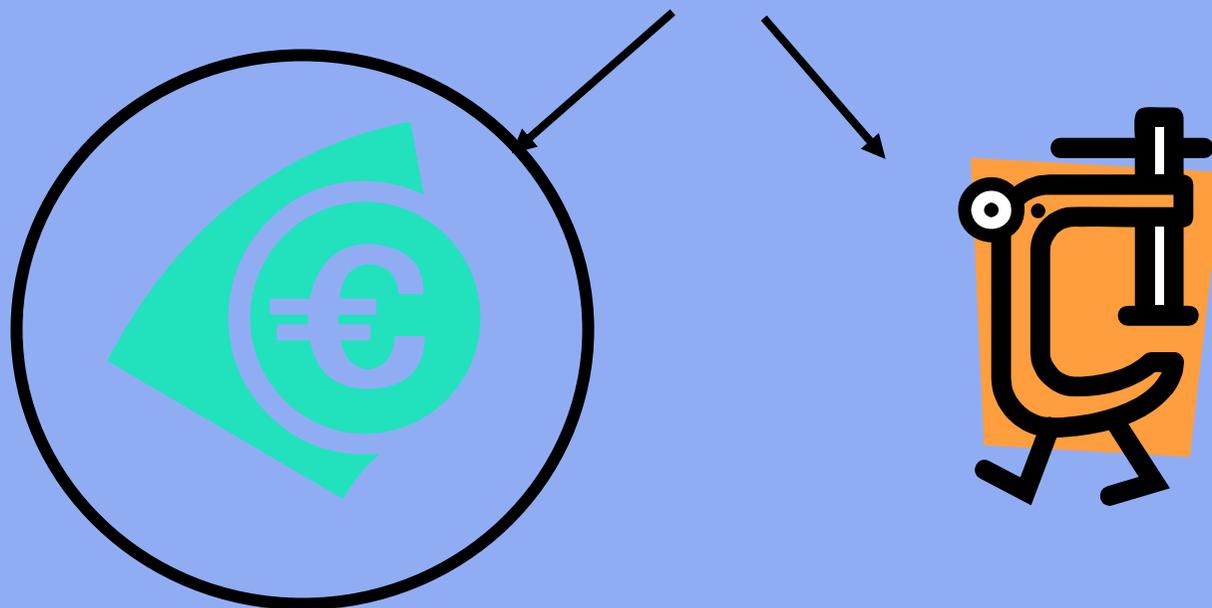
Sortir du monde de l'eau pour préparer et argumenter les projets

Des études différentes : permettre d'éclairer le pourquoi agir, d'alimenter une vision stratégique

Approche territoriale, approche historique, analyse des jeux d'acteurs, analyse des perceptions sociales

Parfois, de véritable processus de concertation : permettre d'éclairer le pourquoi agir, d'alimenter une vision stratégique

Soutien à la maîtrise d'ouvrage



Préservation et restauration des milieux aquatiques

Les aides

1a

Rechercher le bon fonctionnement hydrologique et sédimentaire



Améliorer la gestion quantitative et écologique des étiages



Restaurer les espaces de mobilité



Équilibrer le transit et les apports sédimentaires des affluents



Mieux gérer les apports en sédiments par les bassins



Subvention :
50%

1b

Protéger les habitats et les espèces



Restaurer les habitats du lit mineur et milieux associés



Protéger et restaurer les zones de reproduction



Rendre franchissables les ouvrages aux organismes aquatiques



Subvention :
50 à 80%

2

Inciter à la non dégradation et à la gestion durable des milieux

Promouvoir la réalisation de plans de gestion durable

Soutenir les programmes pluriannuels d'entretien ou de préservation des milieux

Soutenir l'assistance technique

Subvention :
30% à 70%
pour assistance technique

3

Préserver et restaurer les zones humides



Soutenir la maîtrise foncière

Mettre en œuvre des programmes de restauration et de gestion

Subvention :
50 à 80%

4

Prévenir les crues dans le cadre d'un fonctionnement naturel des rivières

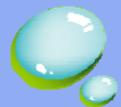
Soutenir les études du risque et de la vulnérabilité

Promouvoir la culture du risque

Restaurer les champs d'expansion de crue et le lit majeur

Promouvoir les actions exemplaires de réduction de la vulnérabilité et du ruissellement

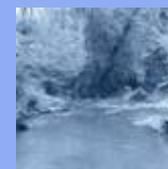
Subvention :
30%



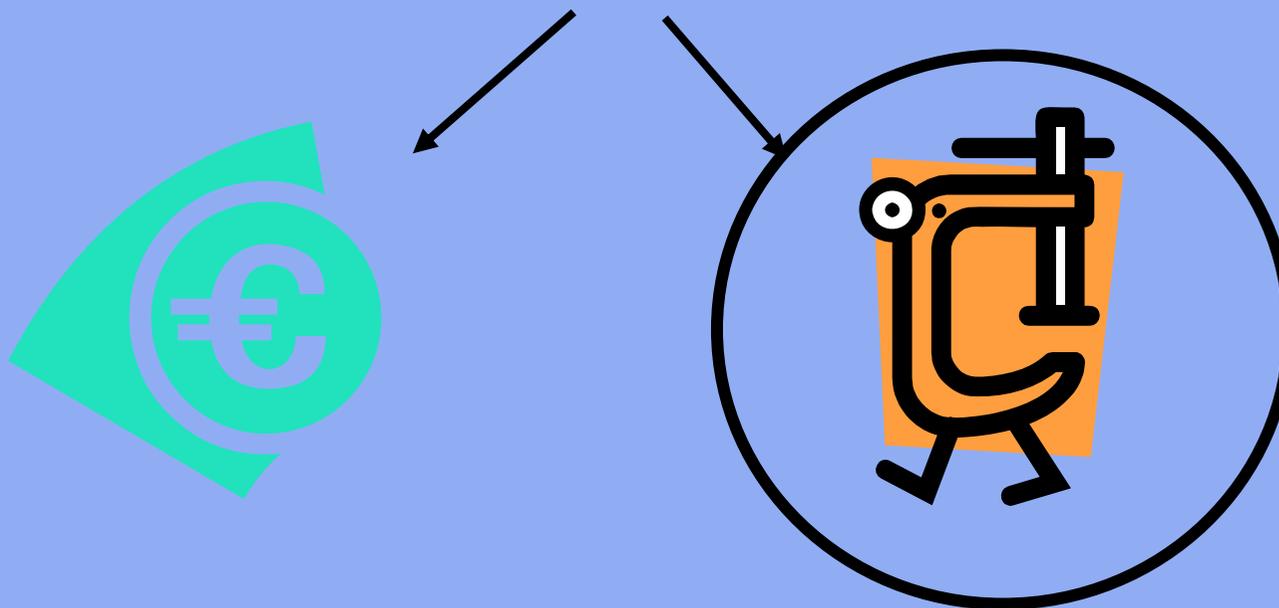
AJUSTEMENTS DU PROGRAMME

Taux porté à 80% pour la continuité écologique

**Dérogation à la limitation de la quotité des
aides publiques (décret 2000-1241)**



Soutien à la maîtrise d'ouvrage



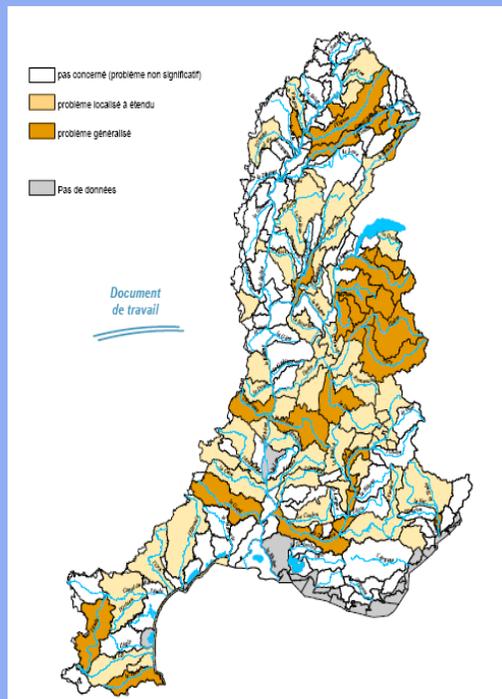
Connaissances Hydromorpho RM&C

**Cemagref :
Syrah**

UMR 5600

ONEMA

UMR TETIS



Cartes **Pression par tronçon, carte SDAGE/programme**

Cartes **altérations par tronçon, carte SDAGE/programme**

Référentiel géomorphologique (pente, style fluvial, lit majeur, lit mineur...)

Valorisation interne et structures de gestion

Un constat partagé de la difficulté à faire émerger ces projets
Innovation en matière d'accompagnement aux maîtres d'ouvrage



Garp II :
Analyse stratégique

Marché à bons de
commande – aide
technique ponctuelle
Technique de restauration
Juridique
Foncier

Accompagnement par l'Agence, l'ONEMA, les services de l'Etat

Pour conclure

- La politique de préservation & de restauration se situe bien dans la continuité de la politique de réduction des pollutions initiée depuis 30 ans

- DCE : 2015 :

